



# Communiqué de presse

Bordeaux, le 23 septembre 2019

## Il est encore temps de proposer un projet pour le budget participatif santé !

En juin dernier, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine lançait la démarche expérimentale d'un budget participatif santé sur au bénéfice du territoire creusois, plus précisément le plateau de Millevaches\*. À ce jour, quatre projets ont déjà été déposés.

L'objectif de la démarche : donner aux citoyens le pouvoir de proposer et de voter les actions de santé qu'ils souhaitent mettre en place dans leur territoire, à partir d'une enveloppe financière dédiée de 40 000 euros.

**Les projets doivent porter sur l'éducation à la santé, la prévention et la promotion de la santé ou encore l'accès aux soins, par exemple : ateliers de cuisine, cours de sport adaptés, opérations de sensibilisation, tournée de dépistage...**

*\*Les communes concernées : Banize, Chavanat, Croze, Faux-la-Montagne, Felletin, Gentioux-Pigerolles, Gioux, Mansat-la-Courrière, Le Monteil-au-Vicomte, La Nouaille, Pontarion, Royère-de-Vassivière, Saint-Frion, Saint-Marc-à-Frongier, Saint-Marc-à-Loubaud, Saint-Martin-Château, Saint-Pardoux-Morterolles, Saint-Quentin-la-Chabanne, Saint-Yrieix-la-Montagne, Soubrebost, Thauron, Vallière, La Villedieu.*

### Comment déposer un projet ?

**1<sup>ère</sup> étape :** consulter le **règlement de la démarche** disponible sur le site internet [www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)

**2<sup>ème</sup> étape :** remplir le **dossier de candidature** également disponible sur le site internet [www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)

Un accompagnement de l'ARS est possible **sur simple demande** (au 05 55 51 81 02 ou par email : [ars-dd23-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-dd23-direction@ars.sante.fr), afin d'appuyer les personnes intéressées pour formaliser leur projet (aide au remplissage du dossier de candidature).

**3<sup>ème</sup> étape :** envoyer le dossier de candidature **jusqu'au 30 septembre 2019 :**

- **par courrier**, à l'ARS : Délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé, rue Alexandre Guillon – B. P. 309 – 23 006 GUERET
- **ou par email :** [ars-dd23-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-dd23-direction@ars.sante.fr)

### Les prochaines étapes :

Par la suite, au mois d'octobre, un comité des projets examinera les projets reçus, qui seront soumis au vote des habitants au mois de novembre prochain.

Plus d'information sur [www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)

### Contacts presse :

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine  
Département communication

05 47 47 31 45 / [ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)